

Du renfort aux Finances, pour ne pas dépasser les 3%

En 2014, notre pays restera-t-il en-dessous des 3% de déficit? En théorie, oui. Mais la marge est très faible. Et certaines recettes pourraient avoir été largement surévaluées, comme celle liée à l'amnistie fiscale.

BENOÎT MATHIEU

Au petit jeu du «limbo» budgétaire, si la Belgique semble devoir s'en sortir, c'est de justesse. Le limbo? Oui, cette sorte de danse originaire de Trinité-et-Tobago, consistant à passer en dessous d'un bâton placé près du sol, et ce sans le toucher – une sorte d'antithèse du saut en hauteur, si vous voulez. En Europe, les États membres s'y adonnent, légèrement sous la contrainte, il faut bien le dire: sauf exception, leur déficit doit rester sous la barre fatidique des 3% du PIB, sous peine de valser dans une procédure de déficit excessif, dont la Belgique vient à peine de sortir. La Commission veille.

Ce serait donc ballot que la Belgique doive renfiler son bonnet d'âne pour son épure budgétaire 2014. À la base, tout allait bien: il était prévu que l'Entité I – à savoir le

Fédéral plus la Sécu – affiche un déficit de 2,2% du PIB. Facile. Les choses se sont corsées en juillet, lorsque le Comité de monitoring a mis le doigt sur le dérapage budgétaire de l'État, faisant grimper le baromètre à 2,7%. Plus tendu, déjà. Et puis, le Bureau du Plan s'en est mêlé début septembre, rabotant les perspectives de croissance pour 2014 et 2015, ce qui n'est pas sans impact sur les comptes du pays.

Le Comité de monitoring a donc ressorti ses calculatrices, et aussitôt communiqué le résultat aux négociateurs de la suédoise mercredi soir. Pour 2015, le solde nominal se détériore de 409 millions d'euros, sans pour autant faire trembler les sièges

de Charles Michel et Kris Peeters, un «matelas» de 500 millions ayant été prévu pour amortir les tuiles conjoncturelles. «*Et l'effort structurel supplémentaire n'est que de 24 millions*», a aussitôt pointé le négociateur MR et ministre du Budget sortant, Olivier Chastel. Logique, les lunettes «structurelles» ne tenant pas compte des aléas de la conjoncture et des mesures *one-shot*, au contraire des «nominales».

500 millions de déficit wallon

C'est pour 2014 que le jeu s'annonce serré: 117 millions d'euros de déficit supplémentaire, faisant monter l'addition nominale à 10,74 milliards d'euros, soit 2,8% du PIB. Toujours sous les 3%, ouf? Pas si vite. Car c'est la Belgique qui doit passer en-dessous de ce bâton, pas juste l'étage fédéral. Il faut ajouter l'Entité II, à savoir les Régions et les pouvoirs locaux. Cette année, Bruxelles et la Flandre ne devraient pas valser dans le rouge, mais la Wallonie, bien, d'environ 500 millions d'euros, soit un bon 0,12% du PIB. Les 3% se rapprochent.

Et puis, il est question que les recettes fiscales engrangées par l'État suivent la cadence. Ce n'est pas forcément gagné. Prenez ce fameux rapport du Comité de monitoring. On y apprend que le Fédéral compte sur 752 millions en provenance de la

régularisation fiscale – en juillet, il montrait moins d'appétit, puisque 532 millions d'euros étaient inscrits au menu. L'amnistie fiscale (DLU, troisième du nom) doit donc faire rentrer 220 millions supplémentaires. Ambitieux, à tout le moins. Surtout quand on sait que ce poste traîne particulièrement la patte. Pour s'en convaincre, rien de tel qu'un coup d'œil sur les rentrées fiscales de l'État. Entre janvier et juillet, en sept mois donc, cette chère «DLU

ter», qui a ouvert ses portes de juillet à décembre 2013, a ramené dans ses filets 137 millions d'euros. Au même rythme, cela fera un petit 235 millions d'ici la fin de l'année – on est loin du compte.

«Un renfort sensible»

La DLU doit donc changer de braquet. Réalisable? «*Peu probable*», tranche cet habitué des chiffres, au vu du retard accumulé. «*Le point de contact pour la régularisation est complètement débordé*, témoigne Bruno Ferrier, conseiller fiscal chez Pui-laetco Dewaay. *Nous recevons les avis au compte-gouttes et, dans la majorité des dossiers, nous n'avons tout simplement aucune nouvelle. À mon avis, beaucoup de recettes budgétaires planifiées pour 2014 arriveront en 2015.*»

Au SPF Finances, on se montre toutefois confiant. «*Les objectifs seront atteints*, assure son porte-parole, Francis Adyns. *Nous allons recevoir un renfort sensible afin d'accélérer le rythme durant les trois derniers mois de l'année.*» Un renfort sensible? «*Un renfort sensible.*» Les Finances n'en diront pas plus.

TAXATION DES PLUS-VALUES CHAÎNON MANQUANT OU GRANDE ILLUSION?

Elle est au cœur de la polémique. C'est que les négociateurs de la suédoise sont dans la dernière ligne droite des palabres budgétaires, qui traceront les grandes lignes de la

réforme fiscale à venir. Le CD&V n'est pas le seul à plaider pour la taxation des plus-values. Vendredi, c'est la KUL qui a dégainé, via son institut de recherche sur le travail et la communauté (HIVA). Le titre de l'étude en dit long, qui qualifie cette taxation de «*chaînon manquant*» de la fiscalité belge. Le credo des auteurs: afin de pouvoir réduire la pression fiscale, il convient d'abord d'élargir la base imposable en soumettant tous les revenus à l'imposition, en prévoyant le moins d'exceptions possible. En laissant de côté l'immobilier, la KUL juge qu'une taxation de 25% sur les plus-values sur les actions aurait rapporté 5,2 milliards en 2013, soit 1,4% du PIB. Une hypothèse un brin théorique, puisqu'elle suppose que toutes les plus-values réalisables aient été réalisées. Ce qui fait rugir le Voka, l'organisation patronale flamande. «*On présente cela comme le walhalla, alors qu'il s'agit d'une fata morgana.*» Du séjour d'Odin au phénomène optique, la chute est rude. «*2013 était une année boursière exceptionnelle*, poursuit le Voka. *Quid pour 2008 ou 2010?*» Irréaliste, l'estimation du HIVA? En août, le Conseil supérieur des finances plaide aussi en faveur d'une telle taxation, principale piste pour financer une baisse de la pression fiscale sur le travail. Selon ses experts, une imposition à hauteur de 25% des plus-values sur actions et immobilières (hors maison d'habitation) afficherait en rythme de croisière un rendement de 2% du PIB, et plutôt 1% en tenant compte des exonérations potentielles. Soit environ 3,8 milliards.